

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

20 mai 2016

Présents : Mmes BERTIN Nathalie, COTTIER Evelyne, EDELIN Corinne, KERVAGORET Magali, ROUXEL Marie-Christine, COLOMER Virginie et LE ROUX Murielle.

MM. LE TENIER Philippe, GOURLAOUEN Claude, LAVOLE Patrice, LE GUENNOU Thierry, AMEEL Philippe et LE BORGNE Yves.

Absent (s) : DEREDEL Loïc qui a donné procuration à LE GUENNOU Thierry et BOZEC Pascal, excusé.

**Secrétaire de séance** : Philippe AMEEL

## 1- QUIMPERLE COMMUNAUTE – PACTE FINANCIER ET FISCAL

M. Sébastien MIOSSEC, Président de Quimperlé Communauté, à la demande de M. le Maire, a indiqué aux conseillers municipaux que le bureau Communautaire de Quimperlé Communauté avait adopté, le 25 février 2016, le pacte financier et fiscal régissant les relations entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres sur le période 2016-2020. Il a précisé que ce pacte doit être soumis à l'approbation du Conseil municipal et l'a présenté ensuite aux membres de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, le pacte fiscal et financier de Quimperlé Communauté.

## 2- QUIMPERLE COMMUNAUTE – APPROBATION DU LIBELLE DE COMPETENCE EN MATIERE DE LA GESTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

M. le Maire a expliqué que Quimperlé Communauté avait adopté, par délibération en date du 25 février 2016, le libellé de compétence suivant :

«Coordination de la gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS) situé sur le territoire communautaire et propriétés du Conseil Départemental du Finistère et du Conservatoire du littoral : soutien technique aux communes gestionnaires et aux propriétaires pour la définition des besoins de gestion, le suivi des programmes de travaux, la mise en réseau des différents acteurs/partenaires et valorisation des espaces ».

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé, à l'unanimité, ce nouveau libellé de compétence, tel qu'il a été adopté par le Conseil Communautaire le 25 février 2016

## 3- ADHESION AU PLAN DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

L'adjointe chargée de la Culture, Magali KERVAGORET, a présenté à l'assemblée le projet de convention de développement de la lecture publique entre Quimperlé Communauté et la Commune de Baye ainsi que l'avenant N°1 relatif à la Convention. Les membres du Conseil ont approuvé à l'unanimité ces deux documents et autorisé le maire à signer la convention.

Le Conseil municipal fut amené à délibérer sur l'approbation d'une tarification de la carte unique « Matilin » et du règlement intérieur commun au réseau des bibliothèques du territoire de Quimperlé communauté tels que présentés par Magali KERVAGORET. Adopté à l'unanimité.

De plus, une fiche projet spécifique à la commune de Baye a été présentée au conseil dans le cadre du plan de développement de lecture publique. Fiche projet adoptée à l'unanimité.

#### 4- GARANTIE EMPRUNT OPAC

M. Philippe AMEEL, adjoint à l'urbanisme, a présenté la convention de prêt entre l'OPAC et CIL ATLANTIQUE pour financer la construction de 8 logements sociaux à la Résidence Parc Ar Groassant à Baye et qui a fait l'objet d'une demande de garantie auprès de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Le Conseil Municipal de Baye a accordé sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 36.000 € souscrit par l'emprunteur auprès du CIL Atlantique selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt susmentionné.

Cette garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple du CIL Atlantique, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil Municipal s'est engagé pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

Le Conseil Municipal, a autorisé le Maire à signer la convention de prêt en tant que garant pour la production de logements locatifs sociaux par l'OPAC.

#### 5- QUESTIONS DIVERSES

a/ Le Maire a proposé aux membres de l'assemblée d'adopter le texte suivant en soutien aux salariés de l'entreprise MINERVE :

*Lors du Conseil municipal du 20 mai 2016, les élus de la Commune de Baye ont tenu à affirmer leur solidarité et leur soutien aux 75 salariés de la conserverie entreprise Minerve, créée en 1968 et implantée à Quéven (siège) et Quimperlé, ainsi qu'à leurs familles.*

*L'entreprise a été placée en liquidation judiciaire le 1<sup>er</sup> avril 2016 et les salariés ont très rapidement reçu leur lettre de licenciement. Le conseil municipal soutient leur démarche d'obtenir de meilleures indemnités de licenciement ainsi que l'ouverture d'une enquête sur l'usage des fonds publics engagés et les mouvements de fonds récents autour de cette entreprise.*

Texte adopté à l'unanimité des membres.

b/ Le Maire a indiqué au Conseil municipal son souhait de déplacer, en accord avec les commerçants ambulants rencontrés, le marché du dimanche matin dans la cour des services techniques afin d'assurer une plus grande proximité géographique avec les commerces de Baye. Cette proposition a eu l'assentiment de l'assemblée.

c/ Le Maire a informé l'assemblée de l'organisation par le Festival des Rias, l'été prochain, d'un spectacle sur la Commune le 26 août 2016 à 17 h 17 (parking de la salle polyvalente).

d/ Le CCAS proposera une réunion publique d'information le 10 juin prochain à 19 h en Mairie afin de présenter et proposer une adhésion à une mutuelle communale.

Le Secrétaire de séance,  
Philippe AMEEL